

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2023

Date de convocation : 31 mai 2023

Date d'affichage : 31 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA - Sébastien CARMET - Jérôme GUILLOUD - Pierre FERRIER - Annabelle MORILLAS - Audrey MORGANTINI - Virginie TARDY

Absents, excusés : Anne-Lise CALABRIN

Procuration : Anne-Lise CALABRIN à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Liste des délibérations :

- 29/2023 Décision modificative n°2 M57
- 30/2023 Création de deux emplois saisonniers au service technique pour l'été 2023
- 31/2023 Conclusion d'un avenant financier à la convention de co-maîtrise d'ouvrage signée avec le Conseil Départemental pour les travaux Côte Maréchale
- 32/2023 Tarifs du columbarium

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2023

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°2 M57

Vu le budget primitif 2023,

Considérant qu'un réajustement du budget est nécessaire en section d'investissement en raison :

- D'un besoin supplémentaire en travaux de voirie (aménagement de la Rue de la Cure à proximité du City stade)
- De la perception d'une subvention de la part du Conseil Régional pour le City stade

Il est donc nécessaire d'ajuster les crédits aux comptes concernés :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
2151 - Voirie	+ 10 000 €	1322 – Subv Région	+ 24 400 €
2188 - Autres	+ 14 400 €		
TOTAL	+ 24 400 €	TOTAL	+ 24 400 €

Voté à l'unanimité

CREATION DE DEUX POSTES D'EMPLOI SAISONNIER POUR L'ETE 2023

Considérant qu'en raison du surcroît de travail au service technique conséquent à l'entretien des espaces verts l'été et des congés de l'agent titulaire,
Le Maire estime, comme cela se fait traditionnellement, qu'il est nécessaire de créer deux emplois saisonniers d'adjoint technique polyvalent à temps complet (35h) pour la période du 3 au 13 juillet 2023 et du 17 au 27 juillet 2023.

Voté à l'unanimité

CONCLUSION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR AJUSTER LES MONTANTS DE TRAVAUX DE LA COTE MARECHALE SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Vu la délibération 44/2020 du 3 juillet 2020 portant conclusion d'une convention de co-maitrise d'ouvrage avec le Département de la Drôme pour la réalisation de travaux de voirie Côte Maréchale,

Considérant que lors de la réalisation des travaux, des surfaces d'enrobé plus importantes qu'initialement estimées ont été réalisées sur la route départemental,

Considérant qu'il est par conséquent nécessaire d'ajuster la participation du Conseil Départemental au titre de sa co-maîtrise d'ouvrage par le biais de la conclusion d'un avenant

Considérant que le financement supplémentaire du Département s'élève alors à 3 715,17€ au bénéfice de la commune.

Le Conseil Municipal décide de conclure un avenant à la convention de co-maitrise d'ouvrage signée en 2020 avec le Conseil départemental dans le cadre des travaux d'aménagement de la Côte Maréchale et approuve ainsi le financement complémentaire des travaux à hauteur de 3 715,17 €, soit un total dû par le Département de 69 919,17 € au titre de sa co-maîtrise d'ouvrage

Voté à l'unanimité

TARIFS DU COLUMBARIUM

Considérant la création d'un nouveau columbarium doté de neuf cases pouvant accueillir quatre urnes,

Le Conseil municipal fixe comme suit les tarifs d'achat d'une case au nouveau columbarium :

- Concession de 30 ans renouvelables, pour un montant de 550 € pour les personnes domiciliées à St Michel sur Savasse ou qui sont propriétaires sur la commune de Saint Michel
- Concession de 30 ans renouvelables, pour un montant de 1 100 € pour les autres demandeurs
- L'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Tirage au sort des jurés d'assises
- Analyse comptable de l'année 2022
- Projets en cours : city park, voirie
- Calendrier et réunions
- Tour des commissions et point SIVOS et SIVU
- Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.